

ANNEXE A LA DELIBERATION: Synthèse et bilan de la concertation sur le PLU

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

ID : 078-217803212-20190314-013_2019_URB-DE



Préambule

La commune a prescrit la révision de son PLU par délibération en date du 31 octobre 2014.

Conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, elle a mené tout au long de l'élaboration du projet de PLU une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et les représentants de la profession agricole.

Les modalités de la concertation

1- Les modalités minimales définies dans la délibération prescrivant le PLU

Par cette même délibération en date du 31 octobre 2014, le conseil municipal a engagé la concertation sur les travaux de révision du PLU et a défini les modalités de concertation suivantes :

- une exposition en Mairie ;
- une réunion publique ;
- la mise à disposition d'un registre permettant au public de faire part de leurs suggestions ;
- d'affichage sur les panneaux municipaux et d'articles dans le journal municipal et sur le site internet informant la population de l'avancement de la procédure.

2- Les modalités réalisées durant la procédure :

UNE INFORMATION CONTINUE	
Publicités légales	Délibération en date du 31 octobre 2014 prescrivant le PLU : <ul style="list-style-type: none">- reçue en sous Préfecture le 19 novembre 2014- affichée en mairie le 19 novembre 2014
Articles dans le bulletin municipal "Vivre à Jouars-Pontchartrain "	<ul style="list-style-type: none">- Janvier 2015 : "Révision du PLU - Objectif 2016" (p.14)- Janvier 2016 : « Le PLU est mort, vive le PLU » (p.4/5)- Mai 2016 : "Les actions depuis deux ans" (p.14)- Septembre 2016 : " Révision du PLU - Projet d'Aménagement et de Développement Durable" (p.8)- Janvier 2017 : "Révision du PLU - Avancement du projet de PADD" (p.10)- Juin 2017 : "Projet d'Aménagement et de Développement Durable" (p.9)- Septembre 2017 : "Bilan de mi-mandat" (p.5)- Septembre 2018 : "Modification du PLU - Retour sur l'enquête publique" (p.11)- Septembre 2018 : "Bilan de 4 ans de mandat" (p.15)- Janvier 2019 : "Révision du PLU " (p.11)

DES ECHANGES AVEC LA POPULATION	
2 réunions publiques	<p>Le 24 mars 2017 : présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.</p> <p>Le 25 janvier 2019 : présentation de la traduction de ces objectifs dans les documents réglementaires avant qu'il ne soit arrêté par le Conseil Municipal.</p>
Exposition	Une exposition continue a été présentée à la population à partir du 14 janvier 2019 et pendant toute la phase de concertation. Objet : Présentation du zonage, des modifications réglementaires et des OAP
Registres en mairie	Tout au long de la procédure

Ainsi, au-delà des modalités minimales définies lors de la prescription de la procédure, cette concertation s'est déroulée sous des formes variées tout au long de la procédure. Des "rendez-vous" majeurs ont permis d'échanger avec la population lors des étapes importantes (PADD, traduction du projet dans le PLU, présentation des projets majeurs de la commune).

Elle a donc permis d'informer et d'impliquer largement le public et de faire réagir toutes les personnes intéressées ou concernées sur le projet : habitants, associations, élus locaux, représentants de la profession agricole...

La participation

Le bilan suivant est uniquement effectué à partir des remarques issues des débats publics, des courriers, des courriels....

La mobilisation autour du projet de révision du PLU a été importante, comme en témoigne :

- la présence de nombreux habitants aux 2 réunions publiques : **une centaine de personnes à chaque fois.**
- **26 personnes** ont demandé, **par courrier et courriel**, que le règlement ou le zonage soient modifiés pour permettre la réalisation d'un projet sur leur terrain ou le maintien du zonage actuel. Parmi ces demandes, 1 concernait le classement en zone naturelle du secteur du Ruchot.

N°	DATE	AUTEURS	PRINCIPAUX THEMES DEGAGES
1	18/03/2013	M. et MME PERRIER	Zonage UA et limites de propriété
2	29/10/2014	M. RONCOLATO	Règlement UG du PLU
3	24/02/2015	M. GODFROY	Demande de constructibilité sur zone non aedificandi
4	25/03/2015	Mme DUMAS	Classement futur
5	12/06/2015	M. GESLIN et Mme MASSON	Changement de zonage
6	13/08/2015	M. ROUYRE	Conservation de zonage
7	12/10/2015	M. SARRY	Zonage limite
8	16/10/2015	M. LOUIS	Classement zonage
9	18/04/2016	M. BOUGARD	Zonage pour constructibilité
10	23/06/2016	M. LECLERC	Maintien PLU initial ou dérogation
11	01/07/2016	M. DE SOUSAS	Changement de zonage
12	02/09/2016	Mme BINARD	Prévention risque majeur inondation
13	25/10/2016	Mme LAMBERT	Demande agrandissement zone constructible privée
14	09/12/2016	M. GALLOIS	9 rue du Hameau : problème de constructibilité sur la propriété par rapport au PLU 2012
15	10/12/2016	M MONTHEAN	675 rue de la Dauberie- Classement d'un chêne comme élément de paysage à protéger
16	30/12/2016	Association pour Chennevières (AC)- MME GRANGEARD	Commentaires sur le PADD et remis par mail
17	05/03/2017	M. et MME GONZALVEZ et M et MME LEGRAND	Préservation des zones naturelles
18	21/04/2017	M. et MME GONZALVEZ et M et MME LEGRAND	Préservation des zones naturelles
19	16/05/2017	M et MME ROBERT	Demande de changement de zonage
20	20/05/2017	M. FOURRE	Demande de changement de zonage de la ferme
21	30/05/2017	M. GREMONT	Demande de rattachement en zone UAp


Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

ID : 078-217803212-20190314-013_2019_URB-DE

Berger
Levrault

				Envoyé en préfecture le 19/03/2019
22	02/10/2017	M. GESLIN et Mme MASSON	Changement de zonage	Reçu en préfecture le 19/03/2019 Affiché le  ID : 078-217803212-20190314-013_2019_URB-DE
23	10/10/2018	M. BOUGARD	Zonage pour constructibilité	
24	06/11/2018	Mme FAUDET	Demande changement de classement d'une zone verte en zone constructible	
25	23/11/2018	Mme MASSON	Demande changement de classement d'une zone verte en zone constructible	
26	04/12/2018	M. et Mme FARGEOT	Demande de déplacement de la limite de zone	

- **4 inscriptions** au registre de concertation en mairie recueillies tout au long de la procédure.

N°	DATE	AUTEURS	PRINCIPAUX THEMES DEGAGES
1		M. FRISON	Problème de transports, conservation des terres agricoles, problème lié à la loi SRU et son obligation de créer des logements sociaux
2	15/02/2017	M. et MME BOUGARD	62 rue de la Motte- zonage pour constructibilité
3	30/06/2017	APPEJP	Terrains du Ruchot possibilité classement en N ou EN ?
4	15/01/2019	Mme HARBONN	Zone UHa rue de la Fontaine à Madame : 1 Carré non boisé dans une parcelle boisée ?

- Lors des réunions publiques, plusieurs personnes se sont inquiétées de l'impact des constructions indiquées dans les OAP sur la circulation et sur les équipements publics. L'extension du zonage des secteurs à densifier (UA1, UA2) a également soulevée des inquiétudes. A contrario, le passage en zone N (naturelle) du Ruchot et d'une grande partie du fond de bienval sud a été approuvé par les représentants des associations de défense de l'environnement.

Cette mobilisation révèle un certain intérêt du public pour le projet communal et sa traduction dans le PLU.

Les thèmes abordés

Les grandes thématiques abordées durant la concertation ont porté sur :

- **La volonté de préserver le caractère rural de la commune et le cadre de vie actuelle** et notamment la Plaine de Jouars,
- **Les impacts démographiques et fonctionnels** (circulations, équipements, habitats...) des différents projets programmés dans le PLU, notamment sur les zones UA1 et UA2 du centre-ville (la Bonde, Entrée de ville Ouest, les terrains d'assiette de l'Hôpital et le Fond de Bienval Nord et Sud).

Afin de maîtriser à long terme, le développement de la commune, la municipalité a décidé de favoriser la densification de ces secteurs ainsi que le long de la RD 912, afin de préserver les zones naturelles (Le Ruchot ainsi qu'une grande partie du Fond de Bienval) et ainsi limiter l'étalement urbain. Cette démarche répond aux besoins du territoire à l'horizon 2035 en termes de diversité de l'habitat et d'équipements conformément aux indications figurant dans le "porter-à-connaissance" transmis par le Préfet.

La Municipalité a pris en compte les remarques des différentes personnes mobilisées afin de faire évoluer le projet sans en remettre en cause le principe.

Bilan de la concertation

Dans le contexte de l'élaboration de la révision du PLU, la concertation a eu pour objectif d'informer toutes les personnes concernées par ce projet et de permettre à tous d'exprimer des souhaits, d'émettre un avis et de formuler des propositions.

Elle a par ailleurs permis de faire évoluer le projet de la commune en fonction des souhaits des habitants qui se sont exprimés.

L'analyse des requêtes exprimées dans le registre, par courrier, les débats et réunions publiques formulés autour du projet ont permis une évolution du projet afin d'assurer le meilleur rapprochement entre les objectifs de la Municipalité et les principales attentes de la population.

Conclusion

Suite à la concertation, il faut souligner une active participation du public. Beaucoup de remarques et avis ont été pris en compte et ont permis de faire évoluer le projet communal depuis le lancement de la procédure.

A travers l'analyse détaillée des requêtes, observations écrites et avis oraux pendant toute la durée des études, lors des débats et des rendez-vous avec la population, les modifications demandées ont été, dans la mesure du possible, intégrée dans le projet de révision du PLU qui doit être arrêté en Conseil Municipal.

Le bilan de la concertation établit les conditions favorables à l'arrêt du projet de PLU.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 078-217803212-20190314-013_2019_URB-DE